

BRAIVES, COMMUNE DU SAULE

Aménagement du cœur de village de Ciplet

F3 - Lot 2

1. Description du projet

Ce projet consiste en un réaménagement de voiries et d'espaces publics qui vise à conforter le développement tant résidentiel que fonctionnel du village de Ciplet. En effet, outre son attractivité résidentielle, Ciplet regroupe autour de la rue de Void, un ensemble de fonctions variées comprenant école, crèche, centrale de repassage, espace de fête, maison multiservices, etc.

Cet aménagement se concentre sur le cœur de village, comprend la place de l'Europe et l'espace multi-services rue de Void et s'étend sur les quatre voiries périphériques : rue des Ecoles, rue Grande, rue de la Dîme, rue de Void, ainsi que leurs cinq carrefours.

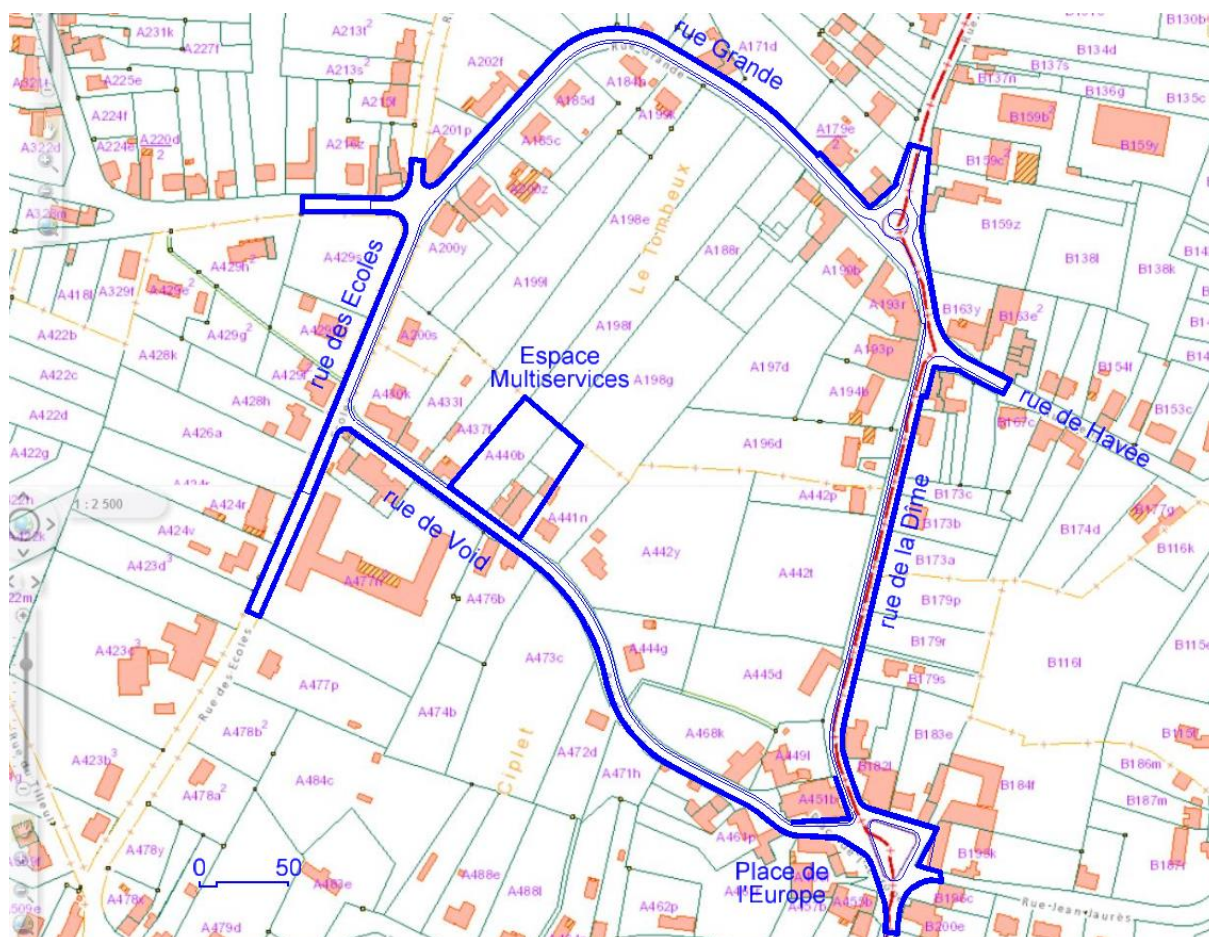


Figure 1 : Périmètre sur fond cadastral (Source : Google Earth / Aménagement sc)

L'intervention envisagée qui pourrait porter sur +/- 14.000 m² d'assiette de voirie (places et rues), soit +/- 1,4 km de longueur (pour une assiette de 10 m) a pour objectif de conforter les déplacements « modes doux », voire d'encadrer le stationnement.

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

- Forte progression démographique, augmentation du besoin en services et du besoin de déplacement ;
- Desserte du cœur de village et de ses pôles, historique à la place de l'Europe et d'animation (écoles, crèches, maison de village, espace multiservices) rue de Void ;
- Pacification de l'espace public du centre villageois autour de ces deux pôles et incitation à la mobilité alternative ;
 - Nécessité de redéfinir la place des modes doux, personnes âgées, moins valides, maman avec poussettes, enfants, vélos sur l'espace public villageois ;
 - Nécessité d'atténuer la prééminence de la voiture, tant au cours de ses déplacements (vitesses excessives) qu'à l'arrêt (occupation de l'espace lors du stationnement >< passage libre pour la circulation piétonne) ;
 - Besoin de convivialité générale entre tous les modes de déplacement dans le périmètre du centre villageois voire au-delà (connexion au RAVeL) ;
 - Préserver et mettre en valeur le petit et grand patrimoine communal.

Contexte du développement de la population

La population de Braives de faible densité, –caractéristique d'une commune rurale– croît annuellement et se concentre essentiellement dans deux noyaux villageois de Braives et de Ciplet qui devient aussi peuplé que Braives, le village le plus peuplé de l'entité.

Contexte du développement d'un pôle d'animation

Les dynamiques démographiques qui caractérisent le village de Ciplet, imposent une réflexion sur les services offerts à la population mais également sur les déplacements, tant dans le centre villageois, que vers les autres villages de l'entité (voir fiche 1 lot 1 « création d'une maison multiservices » et fiche 1 lot 2 « création d'un réseau de voies lentes »)

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...).

En 2030, Braives aura réinventé une façon de vivre sa ruralité au profit du bien-être de ses habitants en s'appuyant sur ses deux atouts majeurs : son territoire et ses Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (CRACS)

Braives, commune du saule				Braives, commune connectée			Braives, commune zéro carbone			Braives + 100 emplois locaux		
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3

Braives, commune du saule

3/ Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Braives, commune connectée

1/ Animer la vie dans les villages et soutenir les associations, le bénévolat et les initiatives citoyennes par la création de lieux propices à la rencontre (nouvelles infrastructures).

3/ Connecter la commune et les citoyens par la mise en place de moments et d'espaces de rencontres réels et aussi virtuels.

« Braives, commune zéro carbone »

2/ Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

4. Impacts du projet sur le développement durable (impacts positifs et négatifs)

Environnement	Social et culturel	Economique
Mobilité durable : - Desserte alternative d'équipements de proximité réduisant les nécessités de déplacements motorisés. - Diminution des divers polluants dus aux moteurs (gaz, bruit, vitesse) - Synergies pouvant induire des économies tous azimuts et donc, des réductions de gaz à effet de serre.	Cohésion sociale et solidarité : - Convivialité de l'espace public dans le centre villageois autour des pôles, lieux de rencontres pour des activités socio-collectives. - Adéquation de l'aménagement de l'espace public aux différents profils d'utilisateurs (piétons, cyclistes, personnes moins valides, utilisateurs motorisés...).	Synergies : - Synergies par le regroupement de multiples acteurs socio-économiques et par la facilité de leur accès au centre villageois. - En lien avec le réseau de voies lentes sur le territoire, renforcement de l'attractivité touristique et des services de livraison alternatifs.

5. Localisation

Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété : Commune (voiries communales)

PERIMETRE AUTOUR DE LA RUE DE VOID ELARGI AUX 4 CARREFOURS

Le périmètre comprend les voiries suivantes :

- Rue de Void (voirie locale)
- Rue Grande (liaison inter-village)
- Rue des Ecoles (voirie locale)
- Rue de la Dîme (voirie locale)

Le périmètre comprend les carrefours suivants :

- Carrefour rues de Void/ des Ecoles
- Carrefour rues Grande/de la Dîme
- Carrefour rues des Ecoles/Grande
- Carrefour rues de la Dîme/Havée

Le périmètre comprend les espaces « place » suivants :

- Le Rond-point Dîme/Reine Astrid
- La Place de l'Europe

Le tronçon de la rue de Void dans le périmètre de la maison multiservices est traité de manière particulière dans le cadre de l'accessibilité du site multiservices (voir fiche 1 Lot 1). Le reste de la rue de Void est mise en sens unique montant à partir de la Place de l'Europe.

Le rond-point « Dîme-Havée », nœud intervillage, est un réaménagement récent mais doit être parachevé (espaces trottoirs, plates-bandes, végétation), tandis que l'espace public de la Place de l'Europe doit être entièrement réaménagé. Le carrefour Dîme-Havée, nœud intervillage, doit être aménagé de manière à marquer la direction principale (rue de la Havée).



Figure 2 : Localisation sur vue aérienne (Source : Google Earth / Aménagement sc)

REAMENAGEMENT : OBJECTIFS GENERAUX

La convivialité de l'espace public passe par un partage équilibré de l'espace pour ses différents utilisateurs : riverains, passants (voitures, vélos, piétons, bus, tracteurs...) :

Plusieurs solutions permettent d'atteindre ce but:

- Réaliser des aménagements spécifiques (partage de l'espace « assiette de voirie », conforter les trottoirs, dispositifs ralentisseurs pour faire respecter les vitesses...) ;
- Changer les comportements (respect mutuel, diminution des vitesses, du bruit...).

Il convient d'examiner les contraintes, atouts et faiblesses des espaces publics braivois :

- Assiettes des voiries non extensibles, parfois étroites entre le bâti ;
- Développement progressif de la bâtisse résidentielle sur tronçons non bâtis ;
- Hiérarchie des voiries établie au niveau communal (voir fiche 12 du lot II) ;
- Qualité paysagère des espaces existants (tracé des rayons de courbure, accotements végétalisés...) combiné à la préservation de zones non imperméabilisées ;
- Petit patrimoine lié aux voiries communales sur l'ensemble du territoire (systématique de filets d'eau en pavés et de bordures en pierre bleue – la conservation de ce patrimoine va autant dans le sens de la conservation du paysage rural et que dans le sens du développement durable). ;
- Vitesses souvent excessives des véhicules motorisés (voitures, motos, quad, bus), contre vitesse modérée des autres usagers (piétons, cyclistes, tracteurs).

Propositions :

- Assiette des voiries intervillage (rue Grande – rue de la Dîme/de la Havée) :
 - o Maintien de zone 50 km/h adaptée à la traversée villageoise ;
 - o Rétrécissement de la largeur carrossable et élargissement de l'accotement piéton/cycliste existant d'un seul côté de la voirie ;
 - o Traitement du stationnement en voirie sur l'autre accotement.
- Assiette des voiries locales (rue de Void – rue des Ecoles – rue de la Dîme) :
 - o Etablissement de zones 30 km adaptées à la mixité des circulations ;
 - o Rétrécissement des largeurs carrossables et élargissement de l'espace piéton /cycliste protégé (d'un seul côté de la voirie / stationnement sur l'accotement en vis-à-vis) ;
 - o Eventuels dispositifs ralentisseurs (coussins berlinois) ;

Conservation des filets d'eau en pavés et des bordures de pierres bleues (petit patrimoine). Traitement des carrefours par rétrécissement de l'espace asphalté et par changement de revêtement en évitant l'usage de klinkers et le recours aux « oreilles » de trottoir (caractère urbain ou de lotissements résidentiels). Maintien si possible de plates-bandes et recours à des haies, pour séparer zones piétonnes et zones carrossables, contribuant, au même titre que les filets pavés à diminuer la perception de la largeur de la voirie et à unifier les abords.

Vues et plans / Description particulière du projet dans ce périmètre :

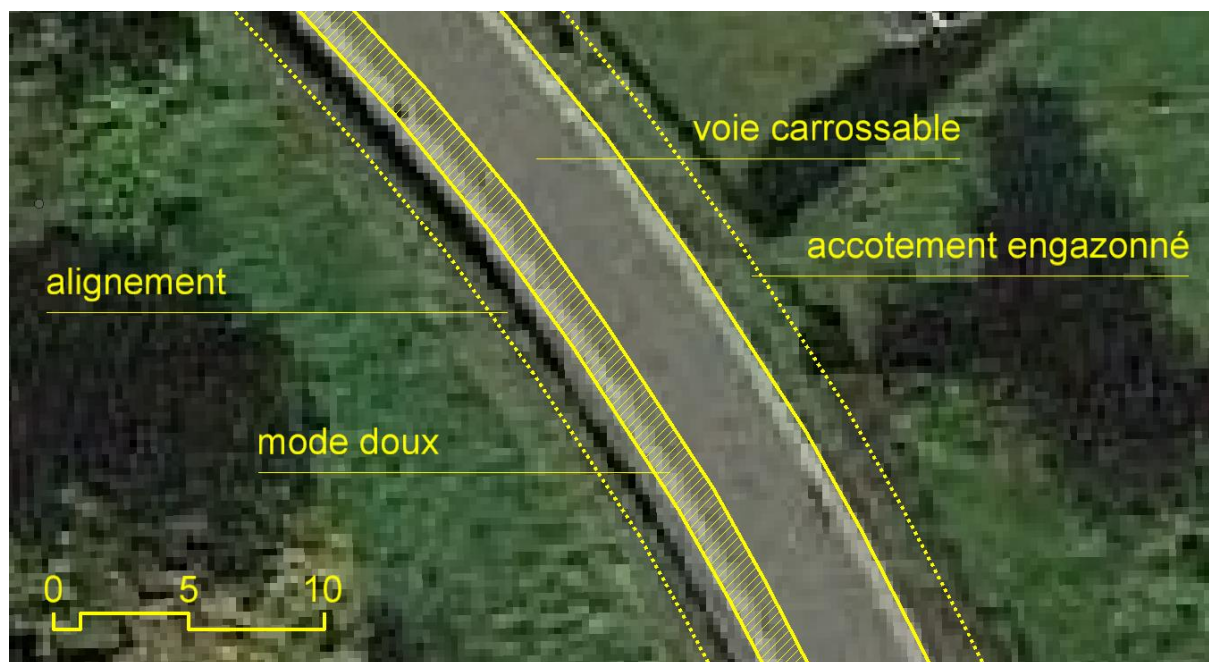
Rue de Void (voirie locale – largeur des voies : 5,50m - d'assiette : 9,00m) :



Espace de trottoir déjà existant du côté droit, à conforter en rétrécissant la largeur carrossable. Côté gauche engazonné permet le stationnement sur l'accotement.

Propositions particulières :

- Voie carrossable de 4m, mise à sens unique et confirmée en zone 30 km/h ;
- Voie mode doux latérale d'1,5 m et accotement stabilisé de l'autre côté.



Figures 3 et 4 : rue de Void (Source : Google Earth / Aménagement sc)

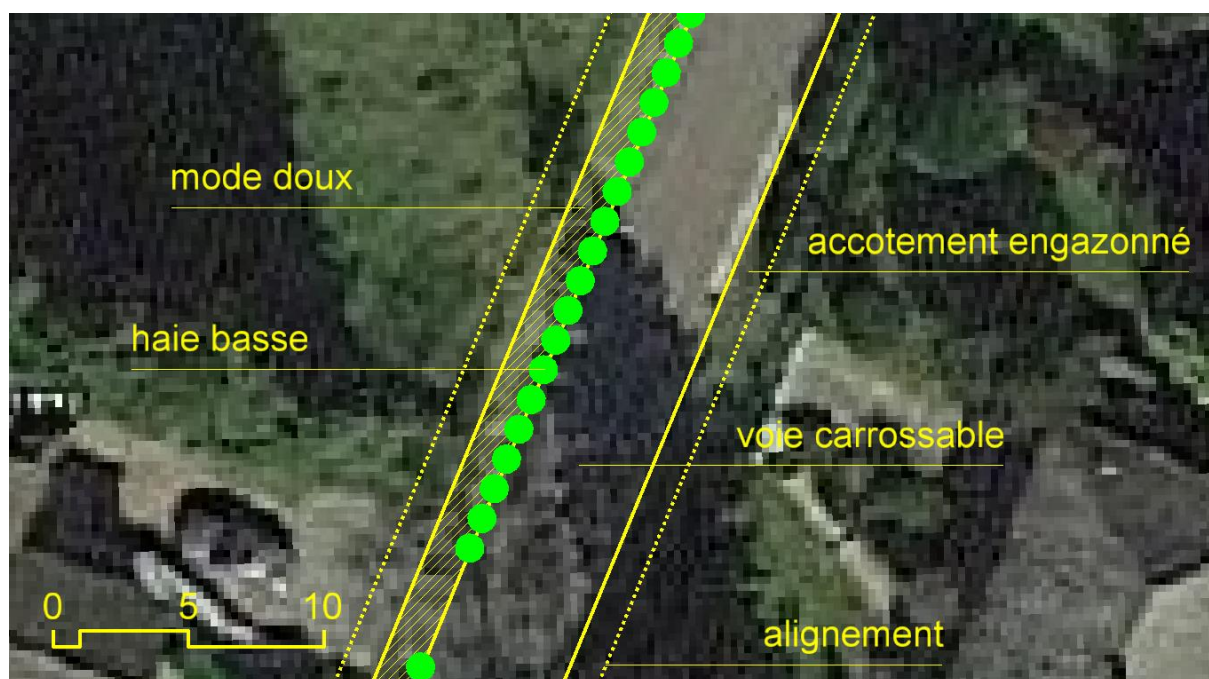
Rue des écoles (voirie locale – largeur des voies : 5,50m – assiette : 9,00m) :



Espace de trottoir déjà existant du côté droit, à conforter en rétrécissant la largeur carrossable. Accotement engazonné côté gauche. Tronçon local à vocation de zone 30.

Propositions particulières :

- Voie carrossable réduite à 5m, vitesse réduite à 30 km/h ;
- Voie mode doux latérale portée à 1,5 m + haie basse séparative (saule) ;
- Traitement en plateau du croisement de la rue des Ecoles/rue de Void.



Figures 5 et 6 : rue des Ecoles (Source : Google Earth / Aménagement sc)

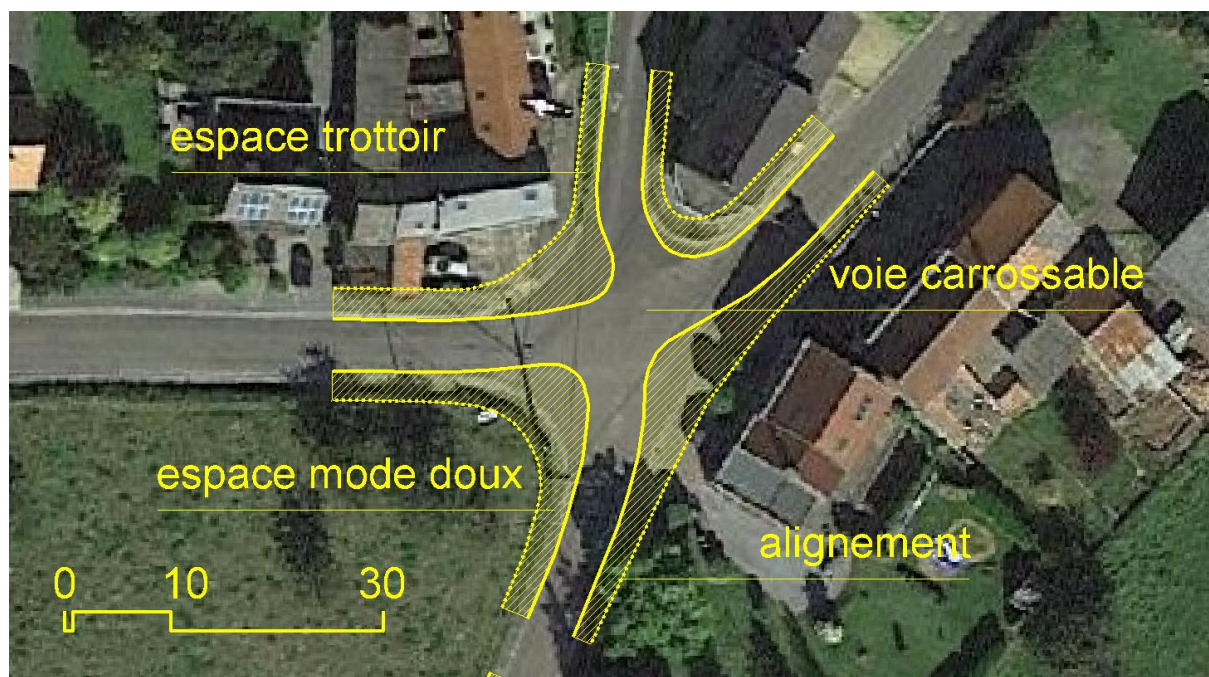
Croisement rue des écoles (voirie locale) / rue Grande (voirie intervillage) :



Larges espaces carrossables et trottoirs étroits, direction principale intervillage non marquée.

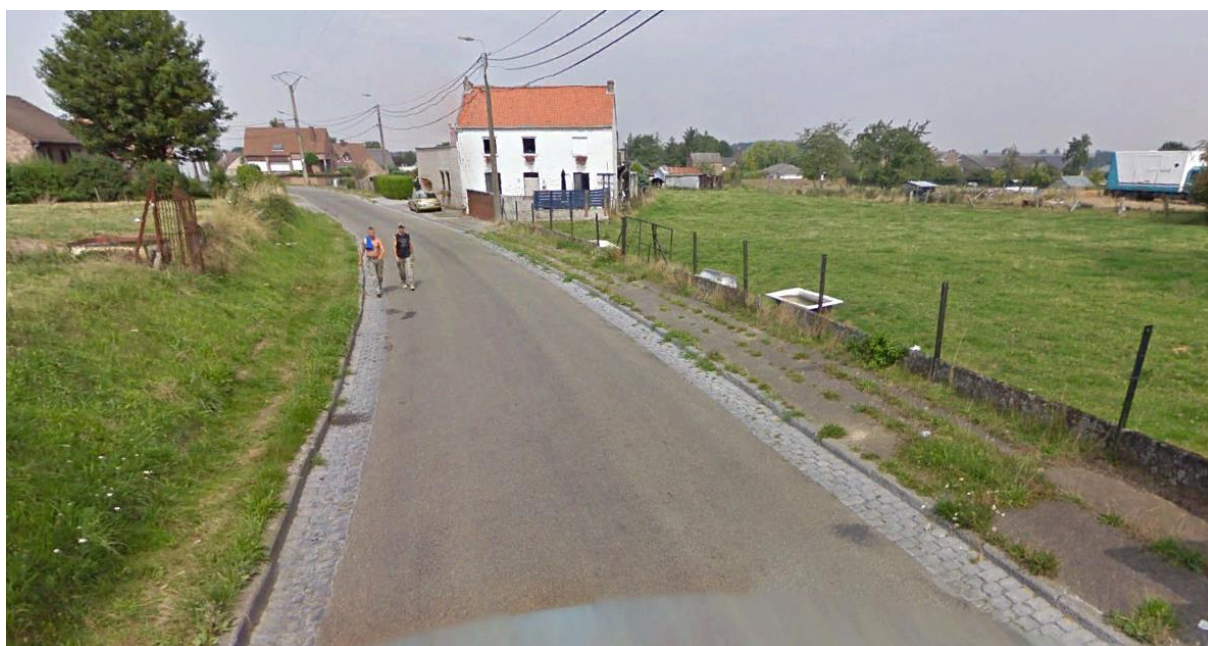
Propositions particulières :

- Elargissement des espaces trottoirs et rétrécissement des voies carrossables ;
- Redéfinition des courbures des branches du carrefour, éventuel îlot directionnel ;
- Aménagement induisant la direction principale de la rue Grande (intervillage).



Figures 7 et 8 : Carrefour « Ecoles-Grande » (Source : Google Earth / Aménagement sc)

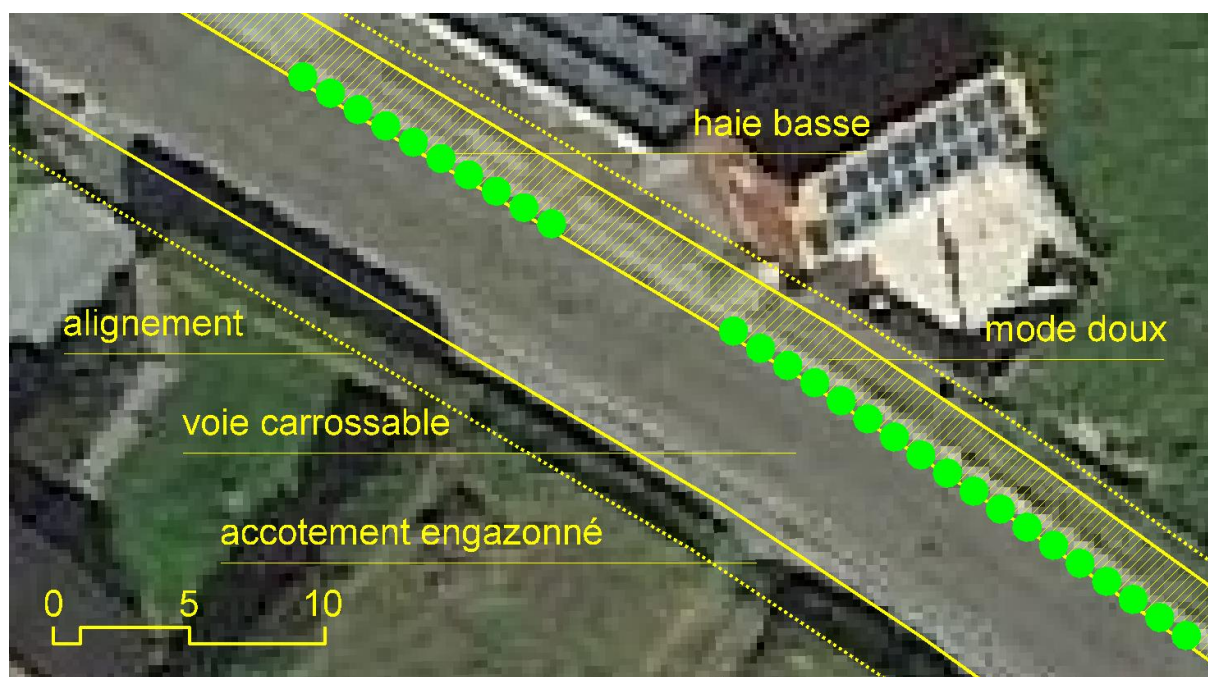
Rue Grande (voirie intervillage – largeur des voies : 6,50m – assiette de 10,5 m) :



Espaces de trottoir déjà existant de part et d'autre de la voirie, mais ni continu ni homogène. Largeur carrossable importante de 6,50m. Filets d'eau pavés et bordures en pierre.

Propositions particulières :

- Rétrécissement des voies carrossables à 5,50 m et élargissement du trottoir latéral droit de 1,25 à 2,25 m avec haie basse séparative entre trottoir et voies carrossables ;
- Maintien des pierres bleues et des filets d'eau de pavés dont largeur et la texture particulière diminue la perception de la largeur carrossable de la voirie.



Figures 9 et 10 : rue Grande (Source : Google Earth / Aménagement sc)

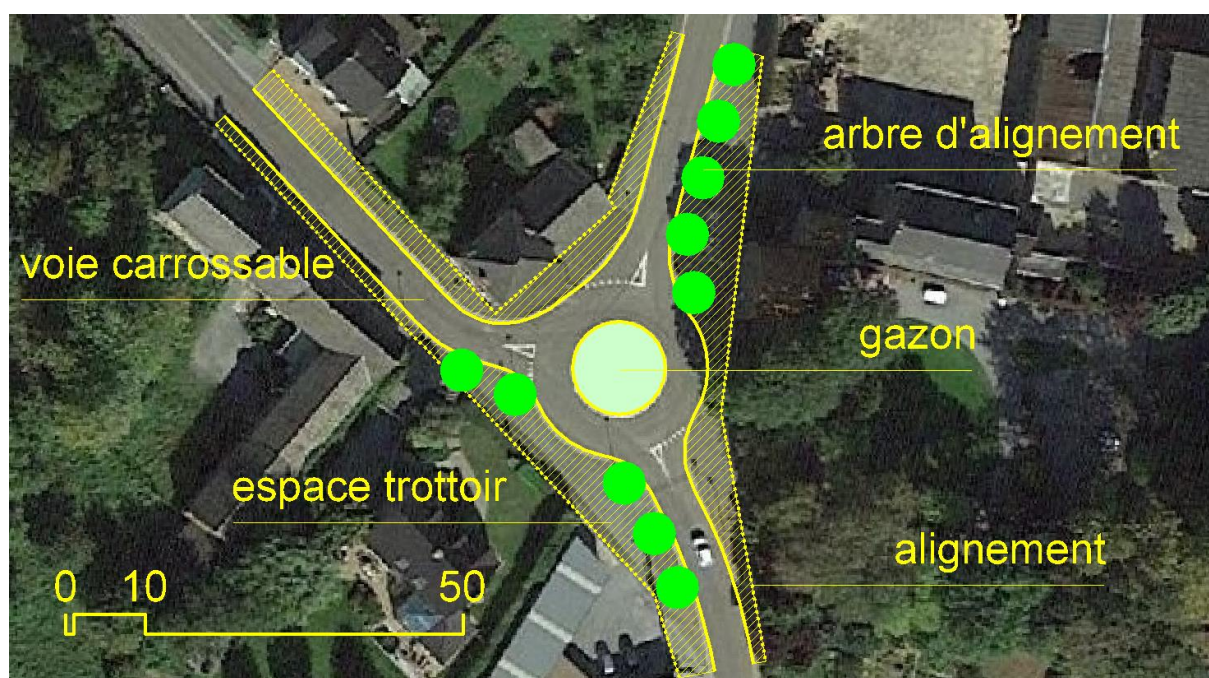
Carrefour rue de la Dîme, rue de la Havée (voirie intervillage – largeur des voies : 6,25m) :



Larges espaces trottoirs de part et d'autre du rond-point (tracé simple et bien intégré au lieu). Aspect fort minéral, manque de végétation. Non continuité des filets d'eau pavés et des bordures en pierre. Traitement routier (mobilier, marquage).

Propositions particulières :

- Traitement des espaces trottoirs + Apport végétation (plates-bandes, haies, arbres).



Figures 11 et 12 : Rond-point « Grande-Dîme » (Source : Google Earth / Aménagement sc)

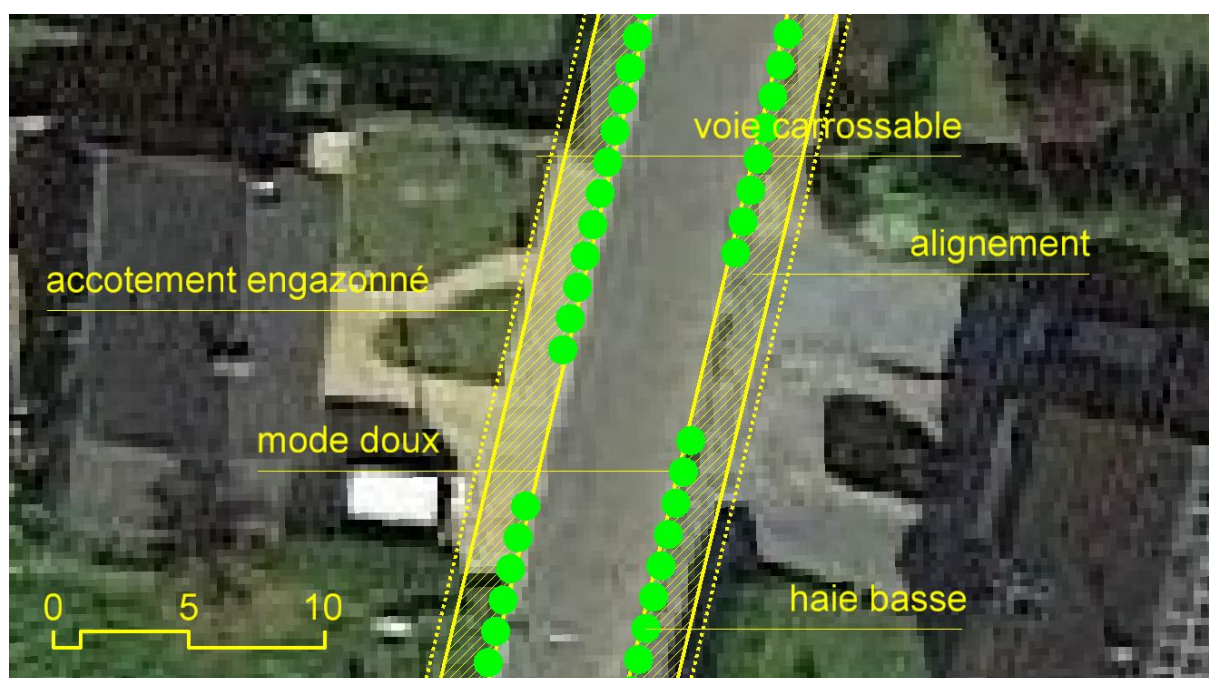
Rue de la Dîme, partie nord (voirie locale – largeur des voies : 5,50m – assiette 9,50m) :



Espaces de trottoirs existants de part et d'autre mais non homogènes. De par l'urbanisation résidentielle disparate, nécessité d'aménager des accotements « unificateurs » tels que haies basses, intégration de la chapelle dans un écran végétal. Tronçon local à vocation de zone 30.

Propositions particulières :

- Rétrécissement des voies carrossables à 5,00 m et aménagement d'un espace trottoirs latéral de 1,75 à 2,00 m séparé par une haie basse de saule ;



Figures 13 et 14 : rue de la Dîme (Source : Google Earth / Aménagement sc)

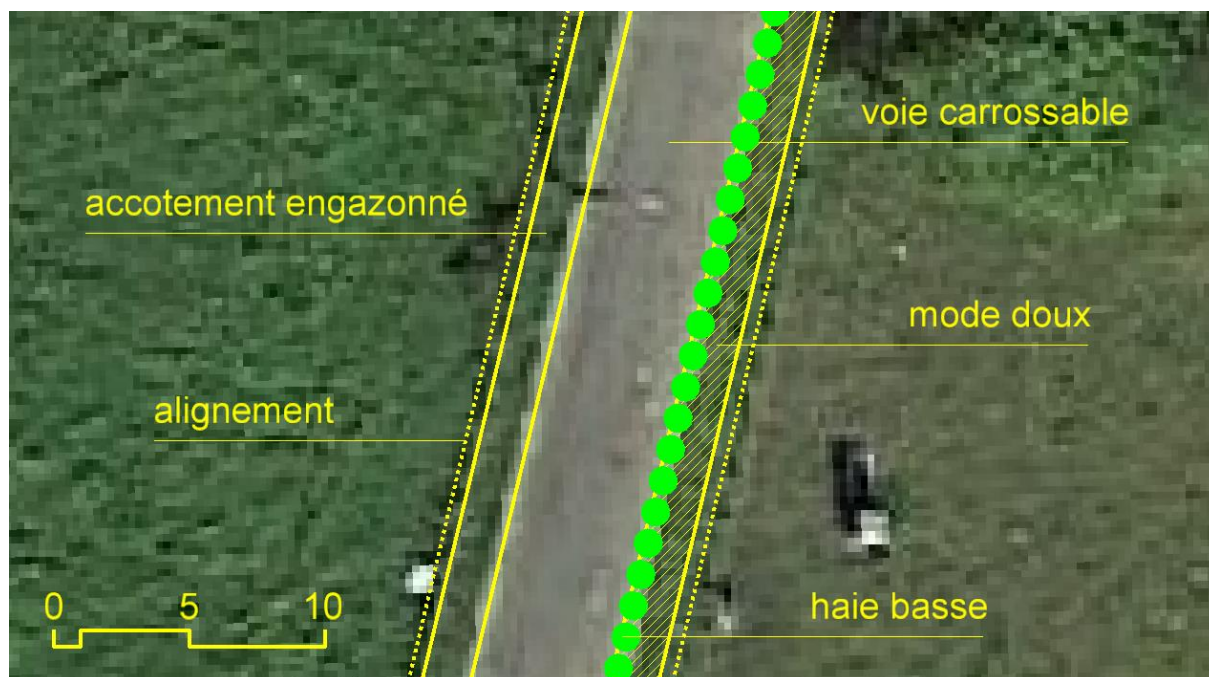
Rue de la Dîme, partie sud (voirie locale – largeur des voies : 5,50m – assiette 9,50m) :



Espace de trottoirs existant côté gauche mais non continu. Eventuel rétrécissement de la largeur carrossable. Mise en zone 30 (vélos en voie carrossable).

Propositions particulières :

- Rétrécissement des voies carrossables à 5,00 m et aménagement d'un espace trottoirs latéral de 1,75 à 2,00 m séparée par une haie basse de saule des voies ;
- Maintien des pierres bleues et des filets d'eau de pavés.



Figures 15 et 16 : rue de la Dîme (Source : Google Earth / Aménagement sc)

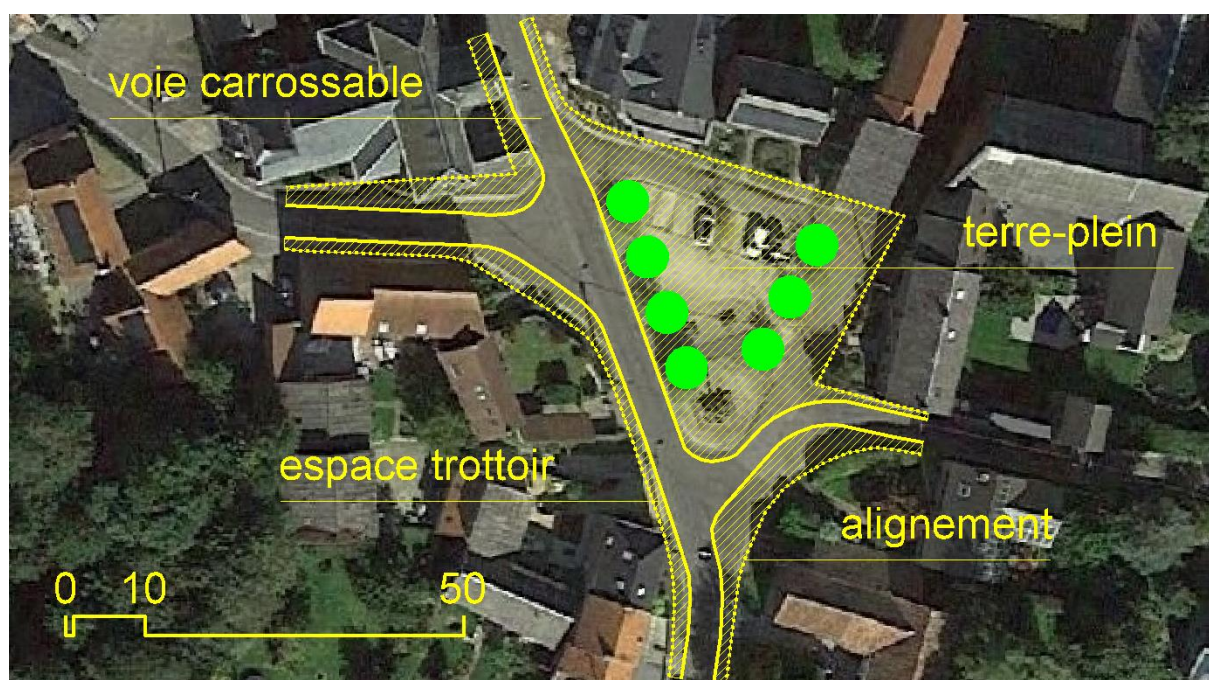
Carrefour rue de la Dîme, rue de Void – Place de l'Europe (voiries locales) :



Larges espaces carrossables et trottoirs étroits sur les branches des carrefours.

Propositions particulières :

- Elargissement des trottoirs et redéfinition des courbures des branches du carrefour
- Ilot central / terre-plein arboré « place »
- Espace trottoir/mode doux latéral de min. 1,5 m ;



Figures 17 et 18 : place de l'Europe (Source : Google Earth / Aménagement sc)

ESTIMATION GROSSIERE (fonction de l'extension de l'aménagement)

Quatre tronçons, et quatre carrefours peuvent être réaménagés, ainsi que le traitement du rond-point « Dîme-Havée » et le réaménagement de la place de l'Europe ; €€€€€

6. Parties prenantes, porteurs de projet

PARTENAIRES

- Conseiller en mobilité de la commune de Braives ;
- Personne ressource PCM ;
- CCATM.

PORTEURS

- Habitants de Ciplet ;
- Ecole, crèches, maison de village ;
- CLDR ;

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
 - Les premiers éléments relatifs à la refonte du site de la maison villageoise et de ses abords en un espace de fête et multiservices (programme, accessibilité...) :
 - Les prémices du PCM en termes d'organisation de la circulation et en termes d'aménagement.
- Priorité
Opportunité de réalisation à l'horizon 2021/2023.
- Conditions préalables éventuelles (notamment par l'identification des partenaires potentiels et/ou des porteurs).
Néant
- État du dossier/tâches déjà réalisées
Néant
- Tâches à réaliser

PREALABLE

- Définition des différentes interventions (réunion de travail avec porteurs, Commune et CLDR).

AMENAGEMENT DU SITE

- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte) ;
- Choix de l'auteur de projet ;

- Consultation des habitants préalablement au projet ;
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication ;
- Réalisation des travaux ;
- Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité et les effets attendus sur la convivialité.

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'ensemble des aménagements du cœur de village	1	Commune
Longueur des voiries réaménagées	+/- 700 m de longueur de voirie traitée sur les +/- 1.400 m	

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des différents usagers, sentiment de sécurité, diminution de la vitesse...	Nombre de PV et d'infractions en baisse (-10%) dans le périmètre	Commune, police
Nombre de vélos lors d'événements à l'espace multiservices	10	ASBL gestionnaire de l'espace multiservices

Annexes

/